

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 décembre 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	14 décembre 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 43
		Votants : 47

Séance du 20 décembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy Bourras, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Serge BLOUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Patrice CHASSERY
M. Gilles Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Fonds de concours pour travaux d'investissement voirie, programme 2016 – communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier

Objet : Fonds de concours pour travaux d'investissement voirie, programme 2016 – communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours

Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Jovinien

Considérant le programme voirie 2016 approuvé par la commission « voirie » du 4 avril 2016,

Considérant le montant du programme voirie 2016 pour la Communauté de Communes du Jovinien à :

- Travaux de dérasement d'accotement et curage de fossés : 7 198,65 € HT
 - Travaux d'entretien des couches de roulement : 216 540,20 € HT
 - Travaux annexes de voirie : 558 407,65 € H.T,
- Soit un total de 782 146,50 € HT

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant les communes de Bussy-en-Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier ayant dépassé leur enveloppe de travaux qui leur est attribuée pour l'année 2016,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier, les montants suivants :

- Bussy en Othe	20 000 €
- Looze	32 500 €
- La Celle Saint Cyr	35 500 €
- Villevallier	52 000 €

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,

Vu la réunion du conseil des maires du 8 décembre 2016,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

sollicite le fonds de concours « voirie » programme 2016, aux communes de Bussy-en-Othe, Looze, La Celle Saint Cyr et Villevallier, pour les montants suivants :

- Bussy en Othe	20 000 €
- Looze	32 500 €
- La Celle Saint Cyr	35 500 €
- Villevallier	52 000 €

Autorise le président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de concours.



Pour copie conforme,
Pour le Président,
Le Délégué,
Catherine DECUYPER

Date de réception
par la Préfecture : 23/12/16

date de publication : 23/12/16

